

COMPTE RENDU DETAILLE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

Présents : Madame VIOLLAND Anne-Cécile, Maire, Madame WENDLING Nadine, Monsieur LACHAT Hervé, Madame GAUTHIER Béatrice, Monsieur RUFFET Christian, Madame LAMBRECHT Isabel, Monsieur BUTTAY Thierry, Adjoint, Monsieur BECAVIN Serge, Madame BEGNI Sandrine, Madame BONNAZ Lisette, Monsieur DEAL Quentin, Monsieur DUPRAUX Olivier, Madame GAMBLIN Fabienne, Monsieur GAVET Anthony, Madame JACQUIER Aurélie, Monsieur JACQUIER Cédric, Madame MERMIER Arlette, Madame PERROT Maud, Monsieur POLLEZ Pierre-Etienne, Madame ROBERT Chimène, Monsieur ROUVIERE Damien, Madame THOUVILLE Nathalie.

Absent excusé : Monsieur TISSOT Fabien (pouvoir donné à Madame VIOLLAND Anne-Cécile).

Secrétaire de séance : Madame GAMBLIN Fabienne.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures et remercie les participants de leur présence.

Elle communique la liste des absences excusées et constate que le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est désigné.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : « fixation de la redevance commune incluse dans le prix de vente de l'eau potable » et de retirer le point « SYANE : adhésion au service de conseil en énergie », ce sujet n'étant pas suffisamment abouti.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ces propositions.

Le procès-verbal de la séance du 24 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur Bertrand Cousin, Directeur du cluster eau, est venu présenter le cluster eau.

Un cluster est l'association d'entreprises, de professionnels, d'organismes de recherche, de formation et d'institutions publiques, engagés ensemble pour mettre en œuvre une stratégie commune de développement autour d'une filière.

Les élus de la Communauté de Communes se sont naturellement orientés vers la filière de l'eau, vu les multiples enjeux de cette ressource sur le territoire pays d'Evian – vallée d'Abondance. L'eau y est en effet présente sous toutes ses formes : eau potable, eau minérale, lacs et marais, neige de montagne. L'objectif du cluster eau est de répondre aux défis futurs des usages de l'eau, en développant une stratégie économique innovante et en impulsant des solutions durables pour la préservation et l'efficacité de la ressource eau. Le cluster eau s'inscrit pleinement dans le projet de territoire de la communauté de communes. Le cluster eau est composé de membres franco-suisse, preuve que l'enjeu dépasse les limites géographiques du territoire.

La stratégie du cluster eau repose sur quatre axes :

- **l'usage intelligent de l'eau** : préserver la ressource en eau grâce à un suivi qualitatif et quantitatif par capteurs numériques des eaux naturelles, brutes et douces, pour les usages économiques, domestiques, de loisirs et de santé. Economie, stockage inter saisonnier, récupération et utilisation des eaux de pluie et traitées.

- **l'eau, vecteur d'énergies** : Définition d'un modèle simple de conversion des flux des transports d'eau (potable, assainissement, cours d'eau) pour une production hydro-électrique, hydro-thermique (lacs), hydrogène par électrolyse et/ou photo catalyse. Définition de variable de stockage de l'électricité et réseaux de chaleur.

- **le génie végétal** : Définitions des services rendus par la nature en aménagement génie végétal par la phyto filtration des micropolluants, la prévention risque inondation, l'architecture urbaine.

- **l'eau et la biodiversité** : Contribuer dans la démarche d'inventaire, de diffusion des techniques, outils et méthodologies pour la gestion de tous projets du domaine de l'eau afin de préserver la biodiversité patrimoniale des milieux aquatiques avec les spécificités des territoires de montagne et lacustres.

Le cluster eau, sous forme associative, est géré par un Conseil d'Administration, composé de trois collègues représentatifs de l'ensemble de ses membres.

**ELECTION ET NOMINATION DES MEMBRES
SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
(2020- 21)**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres siégeant au sein du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). Le C.C.A.S. est présidé de droit par le Maire et comprend des membres élus et des membres nommés par le Maire en nombre égal dans la limite maximale de 8 membres élus et 8 membres nommés. Compte tenu de l'importance de la commune, il est proposé que le conseil d'administration comprenne 5 membres élus et 5 membres nommés.

Madame le Maire précise ensuite que conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) qui prévoit que quatre catégories d'associations doivent obligatoirement faire partie du Conseil d'Administration, elle a par le biais d'affichages municipaux en date du 11 mai 2020, d'une publication dans la revue municipale Neuv'échos n° 65 de mai 2020 et sur le site internet de la Commune procédée à l'appel de candidatures. L'association APEI de Thonon-Chablais a proposé la candidature de Madame JUSTIN Véronique qui a été acceptée.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **fixe** la composition du conseil d'administration du C.C.A.S. à cinq membres élus et à cinq membres nommés,
- **procède** au vote des membres élus et retient au terme d'un vote les conseillers municipaux figurant ci-dessous et **prend connaissance** des membres nommés par Madame le Maire, à savoir :

Présidente :	VIOLLAND Anne-Cécile
Membres élus :	BEGNI Sandrine GAMBLIN Fabienne JACQUIER Aurélia GAUTHIER Béatrice DUPRAUX Olivier
Membres nommés :	CHAPUIS Florian VERDIER Véronique JUSTIN Véronique MERNISSI Rachid MOUNDJI Karim

- **précise** que le mandat du conseil d'administration ainsi constitué aura une durée identique à celle du Conseil Municipal.

**CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
(2020- 22)**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il existe dans chaque Commune une Commission Communale des Impôts Directs sollicitée pour donner son avis sur différents sujets relatifs à la fiscalité communale et notamment sur le classement des propriétés foncières bâties, utilisé dans le calcul des bases d'imposition.

Pour la commune de Neuvecelle, la commission comprend neuf membres à savoir le Maire ou l'adjoint délégué, président, huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants choisis par le Directeur des finances publiques

parmi une liste, en nombre double, proposée par la Commune. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du Conseil Municipal.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- propose la composition de la Commission Communale des Impôts Directs comme suit :

Présidente :	VIOLLAND Anne-Cécile
Membres titulaires :	RUFFET Christian
	BECAVIN Serge
	BUTTAY Thierry
	CHAPUIS Etienne
	DURET Henriette
	GAVET Fabienne
	LACROIX Françoise
	TOUSSAINT Philippe
	WENDLING Nadine
	TISSOT Fabien
	GAUTHIER Béatrice
	LACHAT Hervé
	JACQUIER Aurélia
	POLLEZ Pierre-Etienne
	BONNAZ Lisette
	GAVET Anthony
Membres suppléants :	DURET Claudette
	GOSSEINE Christian
	MERMIER Arlette
	MORIN Michel
	CROSET Denis
	SANNICOLO Sabine
	BASSANI Eric
	ROBERT Chimène
	DUPRAUX Olivier
	BEGNI Sandrine
	ROUVIERE Damien
	PERROT Maud
	MOUNDJI Karim
	LAMBRECHT Isabel
	VULLIET Nicolas
	GAMBLIN Fabienne

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

(2020- 23)

Madame le Maire informe l'assemblée que les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, sont pourvus d'une ou plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent. Une commission spécifique peut aussi être constituée pour la passation d'un marché déterminé.

Ces commissions d'appel d'offres sont composées des membres suivants :

- lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, le Maire ou son représentant, président, et trois membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

- La liste unique « CAO Commune de Neuvecelle » présente :

Madame VIOLLAND Anne-Cécile, Maire, présidente,

Monsieur RUFFET Christian, Madame WENDLING Nadine, Madame ROBERT Chimène, membres titulaires

Madame PERROT Maud, Monsieur BECAVIN Serge, Monsieur JACQUIER Cédric, membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- nombre de votants = 23

- suffrages exprimés = 23

Ainsi répartis :

La liste unique « CAO Commune de Neuvecelle » obtient 23 voix

Quotient électoral = 7.67

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste unique « CAO Commune de Neuvecelle » obtient 3 sièges.

Sont ainsi déclarés élus :

Monsieur RUFFET Christian, Madame WENDLING Nadine, Madame ROBERT Chimène, membres titulaires

Madame PERROT Maud, Monsieur BECAVIN Serge, Monsieur JACQUIER Cédric, membres suppléants

pour faire partie, avec Madame le Maire, Présidente de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** des résultats précités,

- **précise** que la commission d'appel d'offres aura à connaître de tous les appels d'offres lancés par la commune pour la durée du mandat.

DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE DE NEUVECELLE AU SEIN DU SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE

(2020- 24)

Madame le Maire informe l'assemblée que le SYANE de la Haute-Savoie l'a sollicitée pour la désignation d'un délégué communal à ce syndicat mixte constitué de Communes et d'Intercommunalités ainsi que du Département. Il a pour mission de fournir des infrastructures et des services adaptés pour tous les Hauts-Savoyards à travers 7 compétences (électricité, gaz, éclairage public, aménagement numérique, énergies / énergies renouvelables, mobilité électrique,

réseaux de chaleur). En qualité d'expert de l'énergie et du numérique, le Syane accompagne au quotidien les collectivités du territoire.

Entendu l'exposé, a été élue déléguée :

. **SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie)**
Madame MERMIER Arlette, déléguée.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE NEUVECELLE DANS LES ASSOCIATIONS

(2020- 25)

Madame le Maire indique que pour certaines questions, la commune participe à des associations pour fédérer les efforts et renforcer son action. Avec le renouvellement des conseillers municipaux, il est nécessaire d'élire de nouveaux représentants de la Commune au sein des associations auxquelles elle adhère.

Entendu l'exposé ont été élus délégués :

. **Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale d'Evian :**
Madame VIOLLAND Anne-Cécile

. **Association MJC Evian :**
Monsieur BUTTAY Thierry

. **Association Lou Vionnets :**
Madame GAMBLIN Fabienne

. **Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) :**
Madame ROBERT Chimène

. **ADMR de la Rive-Est du Léman :**
Madame JACQUIER Aurélia

. **CLUSTER Eau :**
Madame THOUEILLE Nathalie

. **Comité des fêtes Neuv'scène :**
Monsieur GAVET Anthony, Madame GAUTHIER Béatrice, Madame BONNAZ Lisette.

CONSTITUTION DES COMITES CONSULTATIFS

(2020- 26)

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'article L 2143-2 du CGCT prévoit la possibilité de créer des comités consultatifs sur tout problème communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants des associations locales. Chaque comité doit être présidé par un membre du Conseil Municipal.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal **procède au vote** des membres des comités consultatifs, élus pour une durée de 2 ans renouvelable (la durée ne peut excéder celle du mandat municipal en cours). La composition des comités consultatifs est la suivante :

COMITE CONSULTATIF FINANCES

Le comité consultatif finances travaille principalement sur :

- La présentation et les arbitrages des budgets communaux ;

- Le maintien d'une situation financière saine et sur la stabilisation des impôts ;
- La recherche de financements par des partenaires extérieurs.

Membres : **RUFFET Christian**

GOSSEINE Christian
ROCHE Sandrine
REBET Thierry
HARDUIN Frédéric

COMITE CONSULTATIF PERISCOLAIRE

Le comité consultatif périscolaire participe à la gestion des écoles maternelle et élémentaire avec comme axes de travail le développement et l'amélioration du projet éducation et des services scolaires.

Membres : **LAMBRECHT Isabel**

DEVIGNY Sophia
DURET Claudette
GRÉAU Morgane
DEBOURG Marie Camille

COMITE CONSULTATIF SCOLAIRE

Le comité consultatif scolaire participe à la gestion des écoles maternelle et élémentaire avec comme axes de travail :

- Le suivi des effectifs ;
- Les relations avec les enseignants et les parents d'élèves ;
- L'examen des besoins en matière de travaux et d'équipements.

Membres : DURET Claudette
GRÉAU Morgane
CORREDOR Marta
BELLORINI Laura
DEBOURG Marie Camille

COMITE CONSULTATIF SECURITE ROUTIERE

Le comité consultatif sécurité routière travaille sur la sécurisation des voies de circulation routière et piétonnière sur l'ensemble du territoire communal et plus particulièrement au centre de Milly et à proximité du groupe scolaire.

Membres : **ROUVIERE Damien**

PEILLEX Bernard
CROSET Denis
HARDUIN Frédéric
GRAF Frédéric

COMITE CONSULTATIF DES TRAVAUX

Le comité consultatif travaux participe à l'enrichissement du patrimoine communal à travers l'étude et le suivi des travaux à réaliser.

Membres :

WENDLING Nadine

REBET Thierry
CROSET Denis
BELLON Pierre-Christian
ALBORINI Roland
HARDUIN Frédéric
KONIK Patrick

COMITE CONSULTATIF URBANISME

Le comité consultatif urbanisme travaille sur l'analyse et la production d'un avis consultatif sur tous les documents d'urbanisme instruits en Mairie.

Membres : **LACHAT Hervé**

GOSSEINE Christian
SANNICOLO Sabine
BAISAMY Anne
MORIN Michel
BELLON Pierre-Christian
BOCHATON Bernard
SIMOND Christophe
GAMBLIN Jean-Jacques
NGOC SON Arthur

COMITE CONSULTATIF VIE SOCIALE

Le comité consultatif vie sociale travaille sur des actions à mettre en place pour conforter la vie solidaire et favoriser les échanges sociaux.

Membres : **BUTTAY Thierry**

CASTA Noëlle
DURET Claudette
VERDIER Véronique
MOUNDJI Karim
BESSON Stéphanie
JEUNE Lucile
CASARI Marion

COMITE CONSULTATIF ANIMATION ET ASSOCIATIONS

Le comité consultatif animation et associations axe ses travaux sur l'animation de la commune autour des différentes activités proposées notamment par les associations et par le biais de la coordination d'évènements.

Membres : **BUTTAY Thierry**

CASTA Noëlle
VULLIET Nicolas
BOUCHÉ Sandrine
MOUNDJI Karim
CASARI Marion
JEUNE Lucile

COMITE CONSULTATIF CADRE DE VIE

Le comité consultatif cadre de vie travaille sur le projet de réhabilitation du parc de Neuvecelle, sur la réhabilitation des chemins communaux, la préservation des cours d'eau et sur toutes démarches liées à la protection de l'environnement.

Membres : **LACHAT Hervé**

BIETRY Caroline
SIMOND Christophe
BESSON Stéphanie
VERDIER Christian

COMITE CONSULTATIF COMMUNICATION ET RESEAUX SOCIAUX

Le comité consultatif communication et réseaux sociaux travaille sur des actions de mobilisation citoyenne, sur l'amélioration de la diffusion de l'information et sur le renforcement de la communication via les réseaux sociaux.

Membres : **GAUTHIER Béatrice**

DETRAZ Stéphane

COMITE CONSULTATIF COMMUNICATION PRESSE MUNICIPALE

Le comité consultatif communication presse municipale travaille sur :

- L'élaboration des publications municipales ;
- L'édition annuelle d'un livret consacré aux informations usuelles ;

et sur toutes autres activités liées à la communication écrite.

Membres : **GAUTHIER Béatrice**

BIETRY Caroline
BESSON Stéphanie

COMITE CONSULTATIF DEVELOPPEMENT DURABLE

Le comité consultatif développement durable travaille sur toutes les actions liées aux économies d'énergies et à la protection de l'environnement.

Membres : **WENDLING Nadine**

MANON Anne-Marie
DELARRA Séverine
CHARPIN Catherine
VITTOZ Gaël
BOCHATON Bernard
CASARI Marion
.....

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE (2020- 27)

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il a été proposé la candidature de Monsieur BEGNI Philippe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, pour une promotion interne au grade d'agent de maîtrise.

Le dossier a été examiné par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie réunie le 14 mai 2020. La commission a rendu un avis favorable à cette candidature.

Aussi, Madame le Maire propose de créer le poste correspondant.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- **décide** de créer un poste d'agent de maîtrise et de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- **modifie** le tableau des emplois pour tenir compte de ces changements.

FIXATION DE LA REDEVANCE COMMUNE INCLUSE DANS LE PRIX DE VENTE DE L'EAU POTABLE (2020-28)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention passée avec la Ville d'Evian, le 11 juin 2004 et modifiée par avenant en date du 30 juin 2015, fixe les modalités de fourniture d'eau potable à la Commune de Neuvecelle via la station de pompage d'Evian.

L'article 2 de la dite convention relatif au prix de l'eau stipule notamment que « dans le cas où la Commune de Neuvecelle vendrait l'eau à ses abonnés à un prix inférieur à celui pratiqué par Evian auprès de ses abonnés, le prix de vente à la Commune de Neuvecelle préalablement fixé à 35 % du prix de vente facturé à l'abonné éviannais, ferait l'objet d'une négociation en vue de son augmentation ».

Madame le Maire précise en outre que la Ville d'Evian a fixé le montant de la redevance commune à :

- 1 euro 17 le m3 pour l'année 2010,
- 1 euro 19 le m3 pour l'année 2011,
- 1 euro 21 pour l'année 2012,
- 1 euro 23 pour l'année 2013,
- 1 euro 25 pour l'année 2014,
- 1 euro 28 pour les années 2015 et 2016,
- 1 euro 31 pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020.

Le montant de la redevance commune, actuellement applicable à Neuvecelle, est de 1 euro 31 le m3.

Elle rappelle enfin que le programme d'investissements du budget annexe de l'eau de 2020 prévoit différents travaux de reprise des réseaux existants ainsi que des travaux sur les installations techniques dans les réservoirs communaux.

Madame le Maire propose, afin d'appliquer un tarif identique à celui pratiqué par la Ville d'Evian et de reconduire la redevance commune de 1 euro 31.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide**, de reconduire le montant de la redevance commune incluse dans le prix de vente de l'eau potable à 1 euro 31 pour les consommations enregistrées à partir du 01.08.2020.

Successivement en fin de séance, le Conseil Municipal,

- **a été informé** du marché à procédure adapté conclu, par Madame le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal, avec la société SHCB pour la livraison et la fourniture de repas à la cantine scolaire à partir de la prochaine rentrée,

- **a été informé** des modalités de déploiement de la fibre optique sur le territoire communal,

- **a pris connaissance** des manifestations estivales organisées, dans le respect des règles sanitaires, au parc Clair Matin et place de Milly, à savoir :

- les vendredis musicaux les 3, 17, 31 juillet, 14 et 28 août

(la Mairie se réserve le droit d'annuler les manifestations si les mesures sanitaires ne sont pas respectées)

- un repas champêtre le 12 juillet,

- **a été informé** qu'un Conseil Municipal se tiendra le 10 juillet afin de désigner les grands électeurs qui seront amenés à élire les sénateurs lors du scrutin du 27 septembre.